

CONSEILS DE LA SCRP POUR L'IA

Guide d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle en communication et relations publiques

But

L'intelligence artificielle (IA) redéfinit la façon dont les communicateurs travaillent, créent et interagissent. La Société canadienne des relations publiques (SCRP) a développé ce cadre afin d'aider ses membres, les étudiants et les organisations à utiliser l'IA de façon responsable, éthique et efficace, tout en maintenant la confiance et l'intégrité qui définissent notre domaine professionnel.

Notre engagement

La SCRP soutient l'intégration réfléchie et transparente de l'IA dans les communications. Ce cadre est conforme au [Code de conduite professionnelle de la SCRP](#) et aux pratiques optimales internationales visant à :

- Protéger la vie privée, l'exactitude et la conduite éthique
- Promouvoir l'équité, l'inclusion et la redevabilité
- Encourager l'innovation et le développement professionnel

L'utilisation de l'IA est régie par les obligations professionnelles décrites dans le Code de conduite professionnelle de la SCRP. La SCRP reconnaît que l'utilisation de l'IA comporte des implications pour la réputation, l'éthique et la société. Les responsables des communications jouent un rôle critique dans l'anticipation de l'impact public, les conseils à la direction et la mise en œuvre d'une utilisation responsable de l'IA. Nos membres sont responsables des produits de l'IA en vertu des mêmes normes professionnelles que tous leurs autres travaux. Ils doivent aussi se conformer aux normes et règlements des pays où ils font affaire.

Principes de base

- **Divulgence et transparence** : Énoncez ouvertement comment et pourquoi l'IA a été utilisée auprès de tous les intervenants. L'éthique est la base de la divulgation et de la transparence.
- **Exactitude et vérification** : Vérifiez tous les produits de l'IA et documentez qui a vérifié le matériel et de quelle façon. Examinez les intrants en demandant à l'outil d'IA de les valider. La vérification doit clairement être effectuée par un humain.
- **Vie privée, sécurité et consentement** : Protégez les renseignements confidentiels, conformez-vous aux lois, règlements et normes de vie privée. Obtenez le consentement du client avant d'utiliser l'IA sur des données sensibles ou propriétaires. N'utilisez que des systèmes d'IA approuvés, confidentiels et cryptés, en évitant d'entrer des données

CONSEILS DE LA SCRP POUR L'IA

dans des outils d'IA personnels, publics ou gratuits. Avisez les organisations d'établir une liste d'outils approuvés et de la transmettre à tout leur personnel.

- **Équité et inclusion** : Identifiez, évaluez et traitez tout parti-pris possible dans les systèmes d'IA afin de vous assurer d'une représentation juste et inclusive.
- **Supervision humaine** : Utilisez l'IA pour vous aider et vous améliorer, mais pas pour remplacer le jugement, l'empathie et l'expertise d'un humain. Il peut s'agir d'impliquer tôt et de façon continue des professionnels de la communication dans la conception, le déploiement et la gouvernance de l'IA afin d'évaluer le risque pour la réputation, les considérations éthiques et l'impact sur le public.
- **Redevabilité** : Les professionnels sont responsables des retombées de leur travail sur l'éthique et sur la réputation et demeurent redevables envers leur contenu final.
- **Avancement** : Dans la mesure appropriée, les professionnels peuvent utiliser l'IA afin d'améliorer l'analyse, la créativité et l'efficacité de façon à bonifier la qualité, la portée et l'impact des communications.

Utilisation responsable de l'IA

Exemples d'usage responsable :*

- Révision, peaufinage et amélioration du contenu écrit
- Remue-méninges ou premier jet
- Génération de recherche, tableau de bord et rapports
- Surveillance des médias et des médias sociaux et analyse du sentiment
- Sommaire de réunions ou de documents
- Traduction et interprétation
- Analyse de données et identification des tendances
- Modélisation de jeux de rôle et exercices de formation en vue d'un résultat relié aux communications
- Partenaire stratégique / avocat du diable
- Optimisation de moteur génératif de contenu
- Production de vidéo, d'image ou de diapos
- Transcription du son au texte et sommaire de réunion
- Composition musicale et génération d'avatar vocal ou vidéo

**Tous les produits d'IA DOIVENT être rigoureusement révisés par un humain*

Usage avec prudence :

- Situation de crise ou délicates
- Communication exigeant empathie ou diplomatie avec un public
- Citations de dirigeants ou déclarations publiques officielles

Ne jamais utiliser l'IA en présence de ces risques :

CONSEILS DE LA SCRP POUR L'IA

- Contenu trompeur ou mensonger (ex. « deepfakes », faux appuis)
- Téléversement de données confidentielles, personnelles ou privées dans des outils non sécuritaires

Divulcation et attribution

- Faites savoir à vos collègues et clients que l'IA a été utilisée, veillez à une divulgation adéquate
- Créditez les créateurs et collaborateurs humains
- En cas de doute, divulguez. La transparence est le point de départ, pas un correctif.

Liste de vérification pour l'usage de l'IA

Avant d'utiliser l'IA, posez-vous ces questions :

- ☐ Est-ce dans le respect de la vie privée, du consentement et de la confidentialité?
- ☐ Un humain a-t-il vérifié les faits, le ton et les divers niveaux d'intrants?
- ☐ Est-ce que ça peut tromper, exclure ou causer du tort?
- ☐ Doit-on le divulguer aux clients et aux publics?
- ☐ Suis-je prêt à accepter la responsabilité de ce produit?
- ☐ Est-ce conforme au Code de conduite professionnelle de la SCRP et aux valeurs de mon organisation?
- ☐ Ai-je vérifié si cet outil d'IA est approuvé pour usage avec ce type de contenu ou de données?
- ☐ Si ce contenu est destiné à un client ou un auditoire public, ai-je décidé comment divulguer l'implication de l'IA?
- ☐ Un humain connu a-t-il révisé et accepté la responsabilité de ce contenu?

Engagement continu

La SCRP s'engage à :

- Surveiller les progrès de l'IA et leur impact sur la profession
- Fournir des outils et de la formation afin de développer la compétence avec l'IA
- Mettre à jour le présent cadre sur une base annuelle avec l'apport de membres et d'experts.

La SCRP refuse de :

- Se comporter en organe de supervision de l'utilisation éthique de l'IA par des organisations ou des membres individuels.
- Se porter responsable de quelque résultat, risque ou effet contraire découlant de l'usage de l'IA par une organisation ou un membre, que ce soit à l'interne ou auprès de clients ou consommateurs.

Conclusion

CONSEILS DE LA SCRP POUR L'IA

L'IA offre de nouvelles possibilités impressionnantes en termes de créativité et d'efficience, mais elle doit toujours être au service de la vérité, de la transparence et de l'intérêt public. Étant donné le rythme auquel l'IA évolue, le Comité de gouvernance de la SCRP révisera le présent cadre annuellement et recommandera des mises à jour au Conseil d'administration et aux membres dès que nécessaire.

**Divulgence : Le présent document a été révisé et peaufiné à l'aide d'outils d'IA. Tout le contenu, toutes les décisions et toutes les approbations finales sont la responsabilité du Conseil d'administration de la SCRP.*

Approuvé par : Conseil d'administration de la Société canadienne des relations publiques, Inc.,
Le 27 août 2026
Période de lancement officiel : Septembre 2026
Cycle de révision : Tous les deux ans, ou plus tôt sur demande du Conseil d'administration.

CONSEILS DE LA SCRP POUR L'IA